

PMRA APPROVED LABEL
2012-08-08 2012-0394

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

PARAFORMALDÉHYDE

Pour la décontamination des cellules et matériaux de construction du nid
de la découpeuse de la luzerne

COMMERCIAL

DANGER!

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

Dangereux si ingéré.

Garder hors de la portée des enfants

Le contact de la peau avec ce produit est extrêmement dangereux.

ÉVITER le contact avec la peau.

Dangereux si inhalé.

CORROSIF pour les yeux. ÉVITER le contact avec les yeux.

Combustible.

Sensibilisant cutané potentiel.

DANGER
POISON

DANGER! CORROSIF POUR LES YEUX

ATTENTION CORROSIF

GARANTIE: PARAFORMALDÉHYDE 92%

NO D'HOMOLOGATION: 27853 LOI SUR LES PRODUITS
ANTIPARASITAIRES

Saskatchewan Alfalfa Seed Producers
127 E - 116 Research Drive
Saskatoon, Saskatchewan
Canada S7N 3R3
(306) 651-7275

CONTENU NET 25 kg.

Classement des risques selon TC (DOT) : AAR-A, OMCI Classe 4.1
Numéro ONU : UN 2213
Numéro CAS : 30525-89-4

	SIML	NFPA	QUALIFICATION
SANTÉ	3	2	0 - Minimal
INFLAMMABILITÉ	1	1	1 - Léger
RÉACTIVITÉ	0	0	2 - Modéré
PROTECTION			3 - Sérieux
PERSONNELLE	G *	-	4 – Grave

* Équipement de protection, voir «Précautions lors de la manutention »

OSHA - COMMUNICATION des RISQUES - ÉVALUATION STANDARD: DANGEREUX

PREMIERS SOINS: En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux , garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit, et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une attention médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Peut provoquer l'oedème pulmonaire. Ses signes et symptômes ne peuvent apparaître que plusieurs heures plus tard. Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS: Corrosif. Peut causer l'irritation des yeux et de la peau. Éviter tous contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Nocif ou mortel en cas d'ingestion. Éviter de contaminer les aliments. Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser ce produit sous ventilation adéquate. Bien se laver après l'avoir manipulé. Ne pas utiliser ou entreposer près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue.

PRÉCAUTIONS LORS DE LA MANIPULATION: Tous les préposés doivent porter une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, de même que des gants et des chaussures résistant aux produits chimiques, un casque résistant aux produits chimiques (pendant l'application au-dessus de la tête), et un masque respiratoire complet. Pendant le nettoyage de l'équipement ainsi que le mélange ou le chargement du produit, il faut aussi porter un tablier résistant aux produits chimiques. Porter un respirateur à filtre de particules approuvé par le NIOSH (pour formaldéhyde et gaz acide) à boîte ou à cartouche filtrante et couvrant tout le visage; respecter les limites d'utilisation prescrites par ces appareils. Dans toutes les autres situations, utiliser un appareil respiratoire autonome (ARA). Bien se laver et les nettoyer à l'eau et au savon après avoir manipulé le produit. Observer les conditions listées sous la rubrique «MODE D'EMPLOI » de la section à l'étiquette.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT: Ce produit est toxique pour les poissons et les animaux sauvages. Les liquides traités au produit ne doivent pas être évacués là où ils vont s'écouler dans des lacs, ruisseaux, étangs ou dans l'eau publique. Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets. N'appliquer ce produit que selon les directives de cette étiquette.

EN CAS D'INCENDIE: Utiliser un extincteur à CO₂ ou à poudre chimique pour les petits feux et un extincteur à jet d'eau ou à mousse formant une pellicule aqueuse antialcool pour les feux plus importants. Utiliser un jet d'eau pour refroidir les récipients ou structures exposés au feu. Porter un appareil respiratoire autonome (ARA) et tout l'équipement de protection individuelle lorsque les possibilités d'exposition aux vapeurs ou aux produits de combustion existent.

EN CAS DE DÉVERSEMENT: Nettoyer immédiatement. Garder les contenants de produit dans un endroit bien ventilé. Éliminer les sources chaleurs. Pour nettoyer le déversement, rincer la surface avec le moins d'eau possible ou utiliser un absorbant. Éviter que l'écoulement ne ruisselle dans les collecteurs d'eaux pluviales et les fossés qui mènent vers des voies d'eau naturelle. Neutraliser avec de l'hydroxyde d'ammonium ou du sulfite de sodium.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit strictement être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION: Ne pas contaminer l'eau, la nourriture pour les humains ou les animaux lors de l'entreposage. Ce produit doit être entreposé dans un endroit frais et sec où la ventilation est adéquate et doit être tenu à l'écart des produits combustibles, acides ou agents oxydants. Les installations d'entreposage doivent être incombustibles et munies d'extincteurs automatiques. Observer les conditions listées sous la rubrique «MODE D'EMPLOI » de la section à l'étiquette.

ÉLIMINATION:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Suivre les directives provinciales pour tout autre nettoyage du contenant requis avant son élimination.
3. Rendre le contenant vide impropre à toute autre utilisation.
4. Éliminer le contenant conformément aux exigences provinciales.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial.

S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI:

-Tous les préposés doivent porter une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, de même que des gants et des chaussures résistant aux produits chimiques, un casque résistant aux produits chimiques (pendant l'application au-dessus de la tête), et un masque respiratoire complet. Pendant le nettoyage de l'équipement ainsi que le mélange ou le chargement du produit, il faut aussi porter un tablier résistant aux produits chimiques.

-Les préposés à la fumigation doivent détenir un certificat approprié ou un permis reconnu par l'autorité réglementaire provinciale ou territoriale en matière de pesticides où aura lieu le traitement antiparasitaire.

-La fumigation au paraformaldéhyde est limitée aux chambres utilisées expressément pour la fumigation des cellules des découpeuses de la luzerne ou des matières utilisées pour leur nidification.

-Avant la fumigation, il faut installer des panneaux avertisseurs à toutes les entrées du bâtiment concerné, ou à proximité de ces entrées. Les indications suivantes doivent figurer sur les panneaux : « DANGER – FUMIGATION » et « PARAFORMALDÉHYDE »; ces indications doivent s'accompagner du symbole de tête de mort, de la date et de l'heure de la fumigation, ainsi que des coordonnées du préposé à l'application effectuant la fumigation. Ces panneaux doivent demeurer en place jusqu'à ce que la ventilation soit terminée et qu'il soit sécuritaire d'y retourner.

-Un périmètre de sécurité de huit mètres doit être établi autour du bâtiment soumis à la fumigation afin d'y interdire l'accès ainsi qu'à ses environs. La zone d'accès interdit doit être clairement délimitée à l'aide de cônes et de ruban de sécurité. Personne n'est autorisé à pénétrer dans la zone, sauf les préposés portant un équipement de protection approprié.

-Les sites de fumigation doivent être bien verrouillés à tous les étapes de la fumigation (application, fumigation et ventilation).

-Avant la fumigation, conditionner les cellules ou matériaux de construction du nid dans la chambre pendant 48 heures à une température de 20 - 25°C et une humidité relative de 60 – 70%. Effectuer la fumigation à la paraformaldéhyde à un taux de 20 grammes de produit par mètre cube de volume de la chambre de fumigation ($1,1\text{lb}/1000\text{pi}^3$) en plaçant le produit dans l'appareil chauffant (poêlon électrique) branché à une minuterie électrique. Régler la minuterie pour chauffer le produit pendant 4 heures à température maximale dans la chambre scellée et fermée à clé. Après une période de 24 heures, commencer le processus de ventilation continue de la chambre par le dessus en s'assurant d'un apport ininterrompu adéquat d'air frais.

-La ventilation doit être suffisante pour que l'air soit renouvelé 12 fois avant le retour de personnes non protégées dans un site de traitement.

-N'ouvrir la chambre et n'y pénétrer à nouveau qu'après la fin d'une ventilation adéquate. Après la fumigation, épandre les matériaux de construction du nid directement dans le champ, et transfert des cellules dans l'incubateur directement.

-Après le transfert des cellules dans l'incubateur, il faut assurer une ventilation de ce dernier pendant 5 à 7 jours afin d'éliminer les vapeurs résiduelles de formaldéhyde.

-Les sacs de paraformaldéhyde en granulés qui n'ont pas été complètement utilisés pendant la fumigation doivent être refermés de manière hermétique : pour cela, il faut en replier l'ouverture, puis la sceller à l'aide de ruban adhésif. Ensuite, il faut placer ces sacs dans un emballage de plastique simple ou double, que l'on met ensuite dans un contenant de plastique rigide muni d'un couvercle se fermant par pression. Enfin, on place le tout dans la chambre de fumigation pour entreposage jusqu'à la prochaine fumigation.